

Département  
Pas-de-Calais

Arrondissement  
BETHUNE

Canton  
LILLERS

NOMBRE  
de conseillers en exercice 9  
de présents 8  
de votants 7

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 18 février 2020**

*L'an deux mil vingt, le dix huit février à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Westrethem, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 10 février 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.*

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Christian CARUYER

Monsieur Nicolas PHILIPPE est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte,

Monsieur le Maire fait part de l'enquête publique relative au projet de « Parc éolien du Moulinet » prescrite du 6 janvier 2020 au 6 février 2020, soit 32 jours.  
Monsieur le Maire rappelle que le projet prévoit l'implantation de 8 aérogénérateurs (6 éoliennes sur le territoire de Ligny-lès-Aire et 2 éoliennes et un poste de livraison sur Westrethem).

Les conseillers ayant été informés du projet et ayant pu consulter le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale en mairie, Monsieur le Maire propose qu'un avis favorable au projet de « parc éolien du Moulinet » soit émis par le conseil municipal.

La Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) a été déposée en Préfecture du Pas-de-Calais par la « SAS LE PARC EOLIEN DU MOULINET ».  
Ainsi,

Vu l'arrêté Préfectoral N°2019-292 en date du 11 décembre 2019, prescrivant la réalisation d'une enquête publique sur le DAE porté par la société « SAS LE PARC EOLIEN DU MOULINET » concernant l'implantation de 8 éoliennes de puissance unitaire de 2.2MW et de hauteur totale 150 mètres, sur le territoire des communes de Ligny-lès-Aire et Westrethem dans le département du **Pas-de-Calais**.

Monsieur Laurent LEDRU, étant concerné, sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

par 7 voix pour :

EMET un avis favorable au projet éolien par la « SAS LE PARC EOLIEN DU MOULINET ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé, au registre, les Membres Présents.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie le 18 février 2020 et que la délibération a été transmise en Sous-Préfecture le 18 février 2020.

Le Maire, Gilles TAILLY



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

